

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, le CDVM informe le public des transactions effectuées, au cours du mois **d'octobre 2005**, par les sociétés ayant fait approuver par leurs assemblées générales un programme de rachat de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

Ces transactions ont été réalisées soit directement par lesdites sociétés soit au travers de filiales ou de sociétés contrôlées, sur le marché central ou sur le marché de blocs.

Sociétés	BMCE	BMCI	SCE	CDM	SAMIR	AUTO HALL	UNIMER
Date du démarrage du programme	24/05/2004	19/05/2005	13/12/2004	09/05/2005	25/04/2005	21/09/05	01/09/05
Date d'échéance du programme	24/11/2005	18/05/2006	9/06/2006	09/11/2006	25/10/2006	20/03/07	01/01/07
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (%)	1.500.000 (9,45 %)	387.586 (5 %)	30 822 (5%)	416.908 (5%)	594.983 (5%)	118.000 (5%)	27.500 (5%)
Cours maximum d'achat (DH)	750	800	300	550	500	550	1.000
Cours minimum de vente (DH)	375	475	140	340	300	350	750
Nombre d'actions détenues au début du mois d'octobre(%)	310.902 (1,96%)	0 (0%)	0 (0%)	2.502 (0,03%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Nombre total d'actions achetées au mois d'octobre	24.672	-	2.247	-	-	-	7.286
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	711,62	-	166,33	-	-	-	817,92
Nombre total d'actions cédées au mois d'octobre	115.452	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	705,48	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois d'octobre (%)	220.122 (1,39%)	0 (0%)	2.247 (0,36%)	2.502 (0,03%)	0 (0%)	0 (0%)	7.286* (1,32%)

*Détenion indirecte des actions

Contact CDVM :

Tél : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières